

REVIVAL

DERICHEBOURG ENVIRONNEMENT

Site de ROCQUANCOURT – CASTINE EN PLAINE (14)

PJ n°60 : Garanties financières

Date	Indice	Rédaction	Vérification
13/03/2025	01	B. DEMOULIN	D.BRIAND (ANTEA)

TABLE DES MATIERES

I.	Contexte réglementaire	3
II.	Proposition de calcul du montant des garanties financières selon calcul selon la circulaire n° 97-103	3
A.	Fiche 1 - IDENTIFICATION DES INSTALLATIONS SOUMISE A SERVITUDE	4
B.	Fiche 2 : EVALUATION DES EVENEMENTS D'ATTEINTES A L'ENVIRONNEMENT ET DU MAINTIEN EN SECURITE	6
1.	Numéro ordre activité 1 - Oxydes de plomb / Plomb métallique	6
2.	Numéro ordre activité 2 - Batteries usagées	8
3.	Numéro ordre activité 3 – Scories de plomb	10
C.	Fiche 3 : DETERMINATION DU MONTANT DES GARANTIES FINANCIERES	12
D.	Indice d'actualisation des coûts et coefficient pondérateur de prise en compte des coûts liés à la gestion du chantier	13

I. Contexte réglementaire

Les garanties financières permettent à l'administration et à la collectivité de se prémunir contre une éventuelle insolvabilité de l'exploitant d'une ICPE qui est civilement responsable des préjudices qu'il pourrait provoquer à des tiers. Elles sont destinées à assurer la surveillance du site et le maintien en sécurité de l'installation, les interventions éventuelles en cas d'accident et/ou de pollution avant ou après fermeture et la remise en état du site après cessation de l'activité. Le but est d'éviter la création de sites orphelins (article L.516-1 du Code de l'environnement).

Les installations soumises à la constitution de garanties financières sont définies à l'article R.516-1 du Code de l'environnement.

Le site REVIVAL à Rocquancourt – Castine en Plaine (14) est, à ce jour, exclusivement concerné au titre des points 3° de cet article « installations SEVESO seuil haut ».

Les textes de référence sont les suivants :

- Circulaire n° 97-109 du 18 juillet 1997 relative aux garanties financières pour les installations figurant sur la liste prévue à l'article 7-1 de la loi du 19 juillet 1976.
- Circulaire technique France Chimie T 645 de juillet 2020 : en l'absence de mise à jour de la circulaire n° 97-109 depuis sa parution, ce document propose notamment une actualisation des montants forfaitaires.
- Décret n° 2024-742 du 6 juillet 2024
- CE Art. R. 516-1 à R. 516-6 Modifié par le décret n° 2024-742 du 6 juillet 2024

II. Proposition de calcul du montant des garanties financières selon calcul selon la circulaire n° 97-103

La proposition de calcul de garanties financières s'appuie sur la méthode forfaitaire annexée à la circulaire n°97- 103 et sur la circulaire technique France Chimie T 645.

Cette méthode de calcul forfaitaire repose sur 3 étapes :

- Identification des activités ;
- Sélection et évaluation des événements d'atteinte à l'environnement ;
- Détermination du montant des garanties financières.

Le calcul est détaillé dans les tableaux suivants.

Le montant des garanties financières SEVESO exigibles s'élève à **570 046 €** (indice d'actualisation des coûts $\alpha = 2,089$)

A. Fiche 1 - IDENTIFICATION DES INSTALLATIONS SOUMISES A SERVITUDE

LISTE DES ACTIVITES SOUMISES A SERVITUDE				DANGEROSITE DES PRODUITS MANIPULES				
Numéro ordre activité	Numéro rubrique	Libellé de la rubrique	DESCRIPTION SOMMAIRE DE L'ACTIVITÉ (nature du produit, capacités et éventuels équipements enterrés : cuves, canalisation)			Produits de décomposition dangereux pour l'environnement ¹	Toxicité au sens de la nomenclature	Dangerosité pour l'environnement au sens de la nomenclature
			Substance	Quantité présente	Total			
1	4510.1	Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie aiguë 1 ou chronique 1	Oxydes de plomb / Plomb métallique (H410)	Oxydes de plomb : Quantité totale = 3960 t en vrac Quantité max dans le même bât = 1930 T en vrac Plomb métallique Quantité totale : 4000 t en vrac Quantité maximale dans le même bâtiment : 1970 t	3900 T	Néant	Très toxique ou toxique <input checked="" type="checkbox"/> Non toxique <input type="checkbox"/> Non déterminé <input type="checkbox"/>	Classé dangereux <input checked="" type="checkbox"/> Non classé dangereux <input type="checkbox"/> Non déterminé <input type="checkbox"/>
2	4510.1	Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie aiguë 1 ou chronique 1	Batteries usagées (H290, H314)	Batteries usagées : 2500 t en vrac (fosse)	2500 T	Dispersion de PbO engendrée par un incendie de la fosse de batteries (classé H410) Fumées incendie pour la fosse de batteries usagées – SO ₂ et HCl (gaz toxiques pour la santé mais classé non dangereux pour l'environnement)	Très toxique ou toxique <input type="checkbox"/> Non toxique <input checked="" type="checkbox"/> Non déterminé <input type="checkbox"/>	Classé dangereux <input checked="" type="checkbox"/> Non classé dangereux <input type="checkbox"/> Non déterminé <input type="checkbox"/>

¹ Néant ou nature et mode de formation du produit de décomposition (fumées, décomposition thermique, hydrolyse...)

LISTE DES ACTIVITES SOUMISES A SERVITUDE						DANGEROUSITE DES PRODUITS MANIPULES		
Numéro ordre activité	Numéro rubrique	Libellé de la rubrique	DESCRIPTION SOMMAIRE DE L'ACTIVITÉ (nature du produit, capacités et éventuels équipements enterrés : cuves, canalisation)			Produits de décomposition dangereux pour l'environnement ²	Toxicité au sens de la nomenclature	Dangerosité pour l'environnement au sens de la nomenclature
			Substance	Quantité présente	Total			
3	4150.1	Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition unique catégorie 1.	Scories de plomb (H370)	Scories de plomb : 600 t en vrac	600 T	Néant	Très toxique ou toxique <input type="checkbox"/> Non toxique <input checked="" type="checkbox"/> Non déterminé <input type="checkbox"/>	Classé dangereux <input type="checkbox"/> Non classé dangereux <input checked="" type="checkbox"/> Non déterminé <input type="checkbox"/>

² Néant ou nature et mode de formation du produit de décomposition (fumées, décomposition thermique, hydrolyse...)

B. Fiche 2 : EVALUATION DES EVENEMENTS D'ATTEINTES A L'ENVIRONNEMENT ET DU MAINTIEN EN SECURITE

1. Numéro ordre activité 1 - Oxydes de plomb / Plomb métallique

N°	INTITULE EVENEMENT	EVENEMENT A ETUDIER	GRANDEUR CARACTERISTIQUE DE L'ACTIVITE	FACTEUR DE PONDERATION				Montant (k€)	
				DANGEROSITE PRODUIT		SENSIBILITE DE L'ENVIRONNEMENT			
				TYPE	COEF	TYPE	COEF		
1	Contamination soudaine du sol ou des eaux de surface suite à une fuite ou épandage de liquide polluant	Le produit est liquide aux conditions standards OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>				Non concerné			
2	Contamination soudaine du sol ou des eaux de surface suite à un incendie ou une explosion (eaux d'extinction...)	Le produit est liquide ou solide aux conditions standards OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>				Non concerné : Aucun phénomène dangereux (type incendie) associant le stockage d'oxyde de plomb n'a pas identifié dans l'étude de dangers. L'environnement de stockage est exempt de matières combustibles et écarte tout risque de mise en suspension de PbO.			
3	Explosion ou dispersion d'un nuage toxique	Risque d'explosion ou risque toxique (produit lui-même ou par décomposition) OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>				Non concerné			

N°	INTITULE EVENEMENT	EVENEMENT A ETUDIER	GRANDEUR CARACTERISTIQUE DE L'ACTIVITE	FACTEUR DE PONDERATION				Montant (k€)	
				DANGEROSITE PRODUIT		SENSIBILITE DE L'ENVIRONNEMENT			
				TYPE	COEF	TYPE	COEF		
4	Contamination graduelle du sol à partir d'équipements enterrés (cuves ou canalisations)	Le produit est liquide (conditions standards) et présent dans des équipements enterrés OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>				Non concerné			
5	Arrêt d'activité exceptionnel nécessitant un maintien en sécurité du site	OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>				Non concerné			
6	Arrêt d'activité exceptionnel nécessitant un maintien en sécurité du stockage tampon de déchets industriels spéciaux	OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>				Non concerné			

2. Numéro ordre activité 2 - Batteries usagées

N°	INTITULE EVENEMENT	EVENEMENT A ETUDIER	GRANDEUR CARACTERISTIQUE DE L'ACTIVITE	FACTEUR DE PONDERATION				Montant (k€)	
				DANGEROSITE PRODUIT		SENSIBILITE DE L'ENVIRONNEMENT			
				TYPE	COEF	TYPE	COEF		
1	Contamination soudaine du sol ou des eaux de surface suite à une fuite ou épandage de liquide polluant	Le produit est liquide aux conditions standards OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>			Non concerné				
2	Contamination soudaine du sol ou des eaux de surface suite à un incendie ou une explosion (eaux d'extinction...)	Le produit est liquide ou solide aux conditions standards OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	Quantité totale de produit pur présent dans une même zone (cuvette de stockage, bâtiment...) (Quantité de PbO émis lors d'un incendie de la fosse, source EDD) = 592,5 kg	Produit très toxique, toxique, dangereux pour l'environnement OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON DETERMINE <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	5 5 1	Somme forfaitaire pour l'intervention d'urgence = 75 k€			
				Montant forfaitaire de l'évènement (k€) = 24,087 X 5 (Coefficient applicable) = 120,43					
3	Explosion ou dispersion d'un nuage toxique	Risque d'explosion ou risque toxique (produit lui-même ou par décomposition) OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>		Non concerné : Plus grande quantité de produit pur présent dans une capacité pour l'activité considéré Montant maximal présent dans la case = 388 t (quantité d'acide sulfurique et de PVC susceptible d'être présente dans la fosse et à l'origine du SO ₂ et HCl)					

N°	INTITULE EVENEMENT	EVENEMENT A ETUDIER	GRANDEUR CARACTERISTIQUE DE L'ACTIVITE	FACTEUR DE PONDERATION				Montant (k€)	
				DANGEROSITE PRODUIT		SENSIBILITE DE L'ENVIRONNEMENT			
				TYPE	COEF	TYPE	COEF		
4	Contamination graduelle du sol à partir d'équipements enterrés (cuves ou canalisations)	Le produit est liquide (conditions standards) et présent dans des équipements enterrés OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné						
5	Arrêt d'activité exceptionnel nécessitant un maintien en sécurité du site	OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>				Somme forfaitaire pour l'intervention d'urgence = 152,45 k€			
6	Arrêt d'activité exceptionnel nécessitant un maintien en sécurité du stockage tampon de déchets industriels spéciaux	OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné						

3. Numéro ordre activité 3 – Scories de plomb

N°	INTITULE EVENEMENT	EVENEMENT A ETUDIER	GRANDEUR CARACTERISTIQUE DE L'ACTIVITE	FACTEUR DE PONDERATION				Montant (k€)	
				DANGEROSITE PRODUIT		SENSIBILITE DE L'ENVIRONNEMENT			
				TYPE	COEF	TYPE	COEF		
1	Contamination soudaine du sol ou des eaux de surface suite à une fuite ou épandage de liquide polluant	Le produit est liquide aux conditions standards OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>				Non concerné			
2	Contamination soudaine du sol ou des eaux de surface suite à un incendie ou une explosion (eaux d'extinction...)	Le produit est liquide ou solide aux conditions standards OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>				Non concerné : Aucun phénomène dangereux (type incendie) associant le stockage de scories n'a pas identifié dans l'étude de dangers. Il s'agit de matières incombustibles et l'environnement de stockage est exempt de matières combustibles.			
3	Explosion ou dispersion d'un nuage toxique	Risque d'explosion ou risque toxique (produit lui-même ou par décomposition) OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>				Non concerné			

N°	INTITULE EVENEMENT	EVENEMENT A ETUDIER	GRANDEUR CARACTERISTIQUE DE L'ACTIVITE	FACTEUR DE PONDERATION				Montant (k€)	
				DANGEROSITE PRODUIT		SENSIBILITE DE L'ENVIRONNEMENT			
				TYPE	COEF	TYPE	COEF		
4	Contamination graduelle du sol à partir d'équipements enterrés (cuves ou canalisations)	Le produit est liquide (conditions standards) et présent dans des équipements enterrés OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné						
5	Arrêt d'activité exceptionnel nécessitant un maintien en sécurité du site	OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné						
6	Arrêt d'activité exceptionnel nécessitant un maintien en sécurité du stockage tampon de déchets industriels spéciaux	OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné						

C. Fiche 3 : DETERMINATION DU MONTANT DES GARANTIES FINANCIERES

Numéro Ordre Activité	Rubrique	Libellé rubrique	MONTANTS ASSOCIES AUX EVENEMENTS PROVOQUANT DES ATTEINTES A L'ENVIRONNEMENT (en k€)					
			Évènements accidentels				Maintien en sécurité	
			1	2	3	4	5	6
			Contamination soudaine du sol ou des eaux de surface suite à une fuite ou un épandage de liquide polluant	Contamination soudaine du sol ou des eaux de surface suite à un incendie (eaux d'extinction ...)	Explosion ou dispersion d'un nuage toxique	Contamination graduelle du sol à partir d'équipements enterrés	Arrêt d'activité exceptionnel nécessitant un maintien en sécurité du site	Arrêt d'activité exceptionnel nécessitant un maintien en sécurité du stockage intermédiaire de déchets industriels spéciaux
1	4510.1	Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie aiguë 1 ou chronique 1 : Oxydes de plomb / Plomb métallique						
2	4510.1	Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie aiguë 1 ou chronique 1 : Batteries usagées		120,43			152,45	
3	4150.1	Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition unique catégorie 1 : Scories de plomb						
MONTANT GLOBAUX POUR CHAQUE TYPE D'EVENEMENT			Événement 1 = Max	Événement 2 = Max	Événement 3 = Max	Événement 4 = Max	Événement 5 = Max	Événement 6 = Somme
Événements accidentels : reporter le maximum de la colonne (événement =max)			0	120,43			0	0
Maintien en sécurité du site : reporter le maximum de la colonne (événement =max)								
Maintien en sécurité du stockage intermédiaire de déchets : reporter la somme des montants (événements = somme)								
MONTANTS GLOBAUX			Max (événement 1 à 4) : événements à caractère accidentel				Événement 5	Événement
Reporter l'événement accidentel maximum et les événements 5 et 6			120,43				152,45	0
MONTANT DES GARANTIES FINANCIERES (en k€)			Somme des 3 montants de la ligne précédente					
Cumul de l'événement accidentel maximum et des frais de maintien en sécurité			272,88 k€					

D. Indice d'actualisation des coûts et coefficient pondérateur de prise en compte des coûts liés à la gestion du chantier

L'indice α correspond à un indice d'actualisation des coûts, relatif à l'évolution de la TVA et de l'indice TP01 (indice général tout travaux).

L'indice α se calcule de la manière suivante :

$$\alpha = \frac{Index}{Index_0} \times \frac{(1 + TVA_r)}{(1 + TVA_0)}$$

Index est l'indice TP01 de décembre 2024 : 130,6

Index₀ est l'indice TP01 de juillet 1997, soit 409,9

Coefficient de raccordement : 6,5345

TVA_r est le taux de TVA applicable au calcul des garanties financières (20%). TVA₀ est le taux de TVA applicable en juillet 1997 soit 19,6 %.

On a donc

$$\alpha : (130,6/62,7) \times (1+20/1+19,6)$$

$$\alpha = 2.089$$